



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE  
DE LA  
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES  
SITES ET ITINERAIRES (CDESI) DES LANDES**

---

6 DECEMBRE 2010 – HOTEL DU DEPARTEMENT

- Introduction de M. Bernard SUBSOL, soulignant l'importance de cette réunion : l'examen du projet de PDESI et avis consultatif de la CDESI sur ce projet, ainsi que l'inscription des premiers sites en vue de le proposer au vote de l'Assemblée départementale lors de l'examen du Budget Primitif 2011.
- Rappel, outre le volet prioritaire « sportif », des 4 volets complémentaires (foncier, environnemental, touristique et social- accessibilité) du projet de PDESI landais par M. Philippe COURTESSEYRE (Directeur adjoint de l'Education, de la Jeunesse et des Sports au Conseil général des Landes).
- Concernant le volet environnemental, intervention complémentaire de M. Gilbert TAROZZI (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) sur l'évaluation des incidences sur les sites NATURA 2000 et l'application du Décret du 9 avril 2010 dans les Landes.
- Débat sur les conséquences de ce décret. Les différentes interventions consécutives à cette présentation mettent ainsi en avant :
  - M. Renaud VAUTHIER (Directeur de l'Education, de la Jeunesse et des Sports au Conseil général des Landes) interroge sur la concertation locale et tout particulièrement celle concernant le milieu sportif, prévue à la réglementation, et qui semble notamment ne pas intégrer le rôle des fédérations sportives. Il fait part d'une inquiétude concernant la capacité des services de l'Etat, en période de RGPP et donc de resserrement des effectifs, à assurer l'accompagnement nécessaire aux démarches d'évaluation des incidences envisagées.
  - Divers intervenants expriment des inquiétudes quant à la difficulté d'appropriation de ces contraintes par les bénévoles et les responsables associatifs.
  - Mme Gaby ROLLAND (Présidente du CDOS) confirme que le changement de réglementation constituera une nouveauté que le milieu du sport ne pourra pas s'approprier rapidement.
  - M. Thierry VIGNERON (Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer) confirme qu'il s'agit bien d'un renforcement de la réglementation mais assure que les services de l'Etat seront disponibles et réactifs.
- Avant de procéder à l'émission de l'avis concernant le projet de PDESI, M. Bernard SUBSOL donne la parole aux membres de la CDESI :
  - M. Georges CINGAL (SEPANSO) précise que si les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique en terme de protection réglementaire, le juge administratif a sanctionné à plusieurs reprises pour erreur manifeste d'appréciation la non prise en compte dans les décisions d'urbanisme du caractère remarquable d'un espace naturel attesté par son inscription à l'inventaire ZNIEFF (exemple : Tribunal Administratif Orléans, 29 mars 1988, M. Rommel et autres).

- M. Philippe COURTESSEYRE précise qu'en complément du zonage et de la qualification environnementale, l'instruction du dossier par les différents comités techniques servira de dispositif « filet » en la matière.
- M. Frédéric GILBERT (Parc Naturel Landes de Gascogne) insiste sur l'importance de la mise en place, au sein des futurs ESI, de mesures d'éco-veille et de fréquentation. Au-delà de l'aspect environnemental, cela permettra d'avoir des éléments sur la pertinence du site (sportive, touristique etc...).
- M. Bernard SUBSOL propose le PDESI à l'avis de la CDESI
  - Résultat de l'expression (main levée) :
    - 1 voix contre – en raison de l'inscription des ULM dans les sports aériens.
    - 1 abstention – le membre concerné de la CDESI indique ne pas avoir reçu le projet de PDESI
    - 16 voix pour

Le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires fait ainsi l'objet d'un avis favorable de la CDESI et sera soumis au vote de la prochaine Assemblée Départementale.

- M. Bernard SUBSOL propose l'inscription du PDIPR et du Schéma cyclable au PDESI
  - Avis à l'unanimité pour l'inscription du PDIPR et du Schéma cyclable au PDESI.
- Présentation de l'échéancier 2011/2012 relatif à la mise en œuvre du plan et des inscriptions ESI par M. Philippe COURTESSEYRE.
- Interventions de :
  - Mme Gaby ROLLAND – Présidente du CDOS
  - M. Bernard SUBSOL
  - M. Christophe DEBOVE – Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.
- Clôture de la séance.